

## TYPES D'HABITATIONS DANS LESQUELLES L'USAGE COMPLÉMENTAIRE EST AUTORISÉ

L'usage complémentaire ne peut être exercé que dans un bâtiment principal où est exercé un des usages Habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée, maison mobile, bifamiliale isolée, jumelée ou en rangée, trifamiliale isolée, jumelée ou en rangée

## USAGES COMMERCIAUX COMPLÉMENTAIRES AUTORISÉS À UN USAGE HABITATION

CLASSES D'USAGES	USAGES AUTORISÉS DANS LA CLASSE
C110	Administration, immobilier, finance et assurance (crédit, courtier, comptabilité, gestion, planificateur, agent, fiscalité, etc.) ;
C111	Soins personnels ou services professionnels (salon de beauté, de coiffure, salon capillaire, salon de bronzage ou de massage, soins médicaux, soins de santé, soins dentaires, soins paramédicaux, soins thérapeutiques, photographe, architecture, génie, évaluation, arpentage, urbanisme, environnement, juridique, architecture de paysage, etc.) ;
C112	Services d'affaires ou techniques (publicité, graphisme, traduction, télémarketing, sondage, secrétariat, protection, investigation et enquête, informatique, agence de placement, agence de voyage, agence de rencontre, formation technique ou professionnelle et sans activité extérieure (enseignement ou formation à 3 personnes simultanément ou moins), service de recherche, télécommunication, cartographie, service d'estimation) ;
C908	Téléphonie, internet, pressage ou réparation de vêtements, couture, service pour les animaux domestiques (école de dressage ou d'obéissance à l'intérieur seulement, toilettage) mais à l'exclusion de service de garde ou de pension animale ; <b>Autres activités commerciales autorisées :</b> Activité artisanale ou artistique telle que : tailleur, artiste peintre, sculpteur, tatoueur, orfèvre, designer ; Fleuriste, collectionneur, bijoutier ; Activité de fabrication alimentaire telle que : traiteur, boulanger, pâtissier, chocolatier, confiseur ;

## CONDITIONS

- La superficie maximale d'une activité commerciale est de 30 % de la superficie de plancher du logement, sans toutefois excéder 30 mètres carrés. Dans le cas où il y aurait plus d'une activité commerciale, les mêmes superficies totales et maximales s'appliquent à l'ensemble des activités;
- Aucune case de stationnement additionnelle n'est exigée;
- L'usage complémentaire doit être exercé entièrement à l'intérieur du bâtiment principal et ne donner lieu à aucun entreposage extérieur, ni à aucune activité de vente au détail sur place sauf de façon accessoire à l'usage complémentaire ou si les produits sont fabriqués sur place;
- Sous réserve des dispositions relatives à l'affichage, rien ne doit, depuis l'extérieur du bâtiment principal, indiquer l'exercice de l'usage complémentaire;
- L'usage complémentaire doit être exercé par un occupant du logement. Un seul non-occupant peut y travailler simultanément.

## DISPOSITION PARTICULIÈRE

Un service de garde d'un maximum de 6 enfants excluant ceux de l'occupant ou de 9 enfants s'il y a un employé est également autorisé en usage complémentaire.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le **311 Lévis** en composant le **311** ou le **418-839-2002** si vous êtes de l'extérieur de Lévis ou visitez le **www.ville.levis.qc.ca/311**

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pour le traitement d'une demande de permis de construction pour l'aménagement d'un commerce dans une résidence, vous devez déposer les documents suivants, accompagnés de votre paiement.

**Une demande incomplète ne sera pas traitée.**

En format PDF par « Permis en ligne » ou 1 copie papier

OK

- 1) Formulaire de permis dûment complété
- 2) Certificat de localisation du bâtiment existant (facultatif)
- 3) Plans complets des pièces à aménager, à l'échelle (*voir croquis 1*)

**Assurez-vous que vos documents contiennent les informations nécessaires au traitement de votre demande :**

Vue en plan (croquis 1)

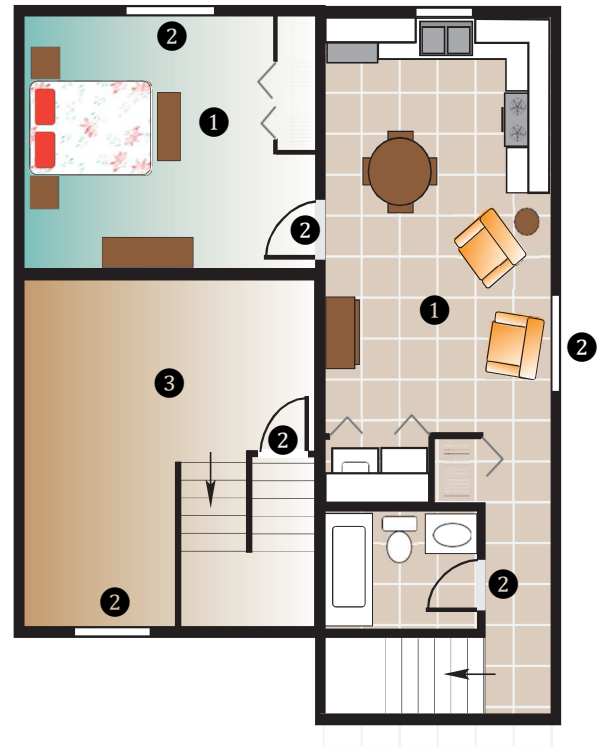
OK

- 1) Utilisation (usages) et dimensions des pièces
- 2) Dimensions et emplacement des portes et fenêtres
- 3) Superficie de plancher de l'usage commercial
- 4) Superficie de plancher totale de la maison
- 5) Description de l'usage commercial exercé
- 6) Nombre d'employés
- 7) L'échelle proposée



La plupart des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) peuvent être recyclés ou valorisés. Trouvez les adresses des centres de tri dans la fiche d'information sur la gestion des CRD. Vous pourriez faire des économies!

## CROQUIS 1 (VUE EN PLAN)



7) Échelle ¼ pouce = 1 pied

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

D'autres documents sont également requis dans les cas suivants :

- Un projet où l'aménagement intérieur a une influence sur l'enveloppe extérieure (porte, fenêtre, etc.);
- Un projet assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou son volet patrimonial (voir fiche *PIIA* ou *PIIA - volet patrimonial*);
- Un projet situé dans une zone inondable.

## NOTE

Ce plan peut être préparé par le propriétaire, par un technicien en architecture, par un designer ou par un professionnel.

### BON VOISINAGE

Prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les allées et venues liées à l'usage commercial

Pour plus de renseignements, communiquez avec le **311 Lévis** en composant le **311** ou le **418-839-2002** si vous êtes de l'extérieur de Lévis ou visitez le **www.ville.levis.qc.ca/311**